



## Pension alimentaire et bourse de thèse

Par **p28**, le **06/11/2008** à **14:43**

Maître,

Je suis étudiante en thèse et j'ai bénéficié dans le passé d'une bourse de thèse. Mon père veut lancer une procédure pour cesser de payer sa pension alimentaire et/ou se faire rembourser. Une telle bourse doit-elle être considérée comme un salaire ? Ma bourse est actuellement terminée - ma thèse pratiquement aussi - et je suis en stage, stage à l'issue duquel j'espère trouver un emploi. Ma mère continue, elle, à m'héberger et à m'aider financièrement.

Merci d'avance,  
Cordialement,